



CCA

COVID-19 - Protocole Sanitaire - Espace Jean Cocteau

RAPPEL DES MESURES BARRIERES

- Désinfection des mains obligatoire à l'entrée de l'Espace Jean Cocteau, ainsi qu'à l'entrée et la sortie de la salle de cours avec du gel hydroalcoolique que vous devez avoir en votre possession ou avec le lavage des mains au savon.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces communs, en salles de cours sauf pour les enfants de moins de 11 ans. Le masque peut être retiré pendant l'activité physique.
- Respect des sens de circulation dans l'Espace Jean Cocteau indiqués au sol.
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles et marquées, ...).
- L'échange ou le partage d'effets personnels est proscrit.
- L'utilisation de matériels personnels est privilégiée. A défaut, le matériel commun doit être nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE L'ÉTABLISSEMENT

A. Espace Commun

- Désinfection des mains obligatoire à l'entrée de l'Espace Jean Cocteau
- Interdiction de rassemblement dans les espaces communs entre les cours pour les adhérents comme pour les accompagnants.
- Les adhérents patienteront à l'extérieur de la salle en respectant la distanciation d'un mètre entre chaque personne et entreront dans cette dernière à l'invite du professeur

B. L'organisation et le nettoyage des espaces de l'établissement

Généralités

- Les cheminements sont organisés dans le respect des gestes barrières et la prise en compte du risque et mis en évidence grâce à une signalétique explicite (marquage au sol, flèches



indicatives, ...). Des mesures peuvent limiter le nombre de personnes accueillies ou définir des horaires décalés pour limiter les interactions.

o Les locaux sont aérés toutes les 3 heures pendant 15 minutes.

Ils seront nettoyés / désinfectés régulièrement par un agent de la municipalité.

Dans les parties communes, la désinfection des poignées de portes, interrupteurs, main courante sera assurée plusieurs fois par jour.

Les sanitaires

- o Les toilettes ne pouvant être désinfectés entre chaque cours. Ils seront condamnés.
- o Les points d'eau restent accessibles pour le lavage de mains.

Les salles de cours

- o Ils seront nettoyés / désinfectés régulièrement par un agent de la municipalité.
- o Les salles de cours seront aérées entre chaque cours.
- o Les surfaces de contacts usuelles (tables, chaises), les équipements (barres, petit matériel, ...) et le matériel font l'objet d'un nettoyage / d'une désinfection après chaque utilisation (l'utilisation de lingettes à usage unique est recommandée) par le professeur.
- o Il est obligatoire d'avoir des chaussettes ou chaussons pour rentrer dans les studios de danse.

La salle de repos du 1^{er} étage

- o Elle sera accessible à deux personnes simultanément selon le marquage. Une désinfection par les utilisateurs se fera avant et après chaque utilisation de la table, chaise, micro-onde, réfrigérateur, évier.

TENUE ET MATÉRIEL

- o Chaque adhérent danseur-pilâtes-barre au sol-yoga, devra arriver et repartir en tenue.
- o Les vestiaires ne pouvant être aérés et désinfectés entre chaque cours. Ils ne seront donc pas accessibles.



- Les chaussures et les sacs devront être disposés à l'intérieur du studio dans la zone indiquée. Merci de prévoir des chaussettes ou des chaussons, les pieds nus étant interdits.
- L'adhérent devra arriver avec son propre matériel, le prêt de matériel étant proscrit.

COURS

- Lorsque que la salle de cours est dotée de deux accès, l'un servira à l'entrée et le second à la sortie selon le fléchage.
- Les adhérents veilleront à respecter une distance de 1m dans les salles de cours et une distance de 1,5m dans les activités physiques, y compris avec le professeur.
- Le contact physique entre les adhérents et le professeur pour les corrections de cours est interdit.
- Pour répondre aux exigences réglementaires dans le cadre de la surveillance des cas contacts, la feuille de présence devra impérativement être remplie par le professeur et émarginée par l'adhérent majeur ou son accompagnateur pour les mineurs. L'association devra être en mesure de donner les coordonnées des personnes présentes en cas de demande de la part des autorités sanitaires.

Vigilances particulières liées au virus :

- Ne pas venir à votre séance si vous ou une personne de votre entourage présente les signes de la Covid-19 ou si vous êtes cas contact.
- Si vous êtes porteur de la Covid-19, vous devez le signaler à l'accueil ou au responsable de CCA (cca@orange.fr / administration.cca@orange.fr) afin d'établir la liste des cas contacts.
- Si votre enfant présente les symptômes de la COVID-19, il sera mis à l'isolement dans le bureau administratif avec un masque. Vous serez prévenu afin de venir le récupérer immédiatement.

Rappel des symptômes du Covid-19 :

- ✓ Fièvre supérieure à 38°C



- ✓ Frissons, sueurs inhabituelles au repos
- ✓ Courbatures
- ✓ Diminution de l'odorat et / ou du goût
- ✓ Maux de gorge
- ✓ Diarrhée
- ✓ Difficulté respiratoire
- ✓ Fatigue inhabituelle

Nous comptons sur votre coopération et votre compréhension pour le respect de ce protocole. La santé de tous est une priorité !

La liste des mesures préventives est susceptible d'être modifiée selon l'évolution des recommandations de la Santé Publique.

Validé à l'unanimité par le Conseil d'Administration, le 16/09/2020
Mis à jour : 16 septembre 2020